Published on *Lab Périurbain* (http://periurbain.cget.gouv.fr)

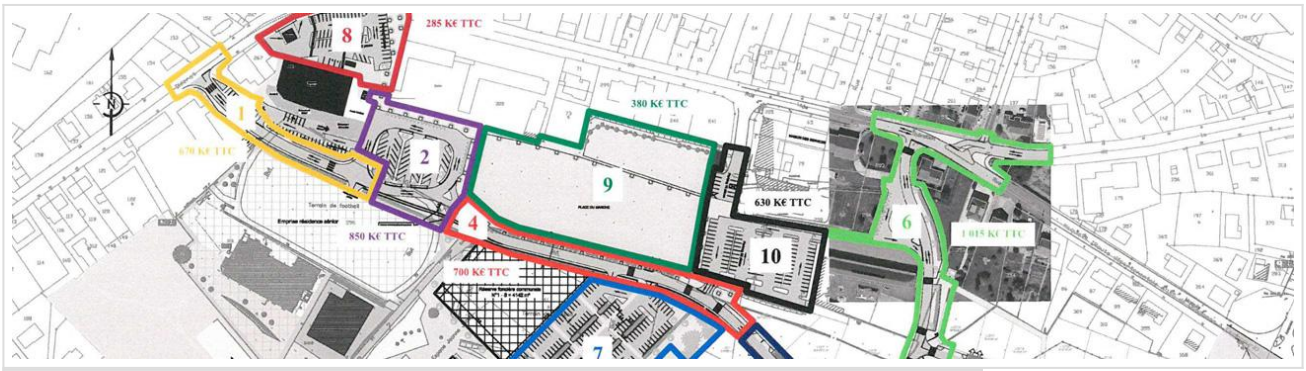

acteur-52-2

Personne référente:

M. Jean-Pierre GARNIER

Adresse site web:

http://www.ville-chalindrey.fr

Adresse Email:

ville-chalindrey@wanadoo.fr

Téléphone du référent:

0325885017

document_ressource:

Un nouveau coeur de ville.pdf

Domaine(s) d'action du projet:

Vivre ensemble et cohésion sociale
Usages des sols, modes d'habiter et transition écologique

partenaires:

Collectivités
Entreprises
Etablissements publics
Services de l'Etat

labels:

non

Le projet est-il multi-sites ?:

non

Les finalités du projet et ses grands objectifs. Les besoins auxquels il répond:

Requalification pour les nombreuses années à venir du cœur de la commune par la création d'un éco quartier comportant des lotissements avec des parcelles réservées aux bailleurs sociaux, des équipements sportifs et culturels, création d'une résidence intergénérationnelle de type senior le tout dans un cadre de vie agréable avec espaces verts et cheminements doux tout en réservant des espaces pour des équipements à venir. Amélioration de la sécurité routière notamment pour les transports scolaires. Ainsi la commune pourra maintenir son développement démographique tout en favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle et en créant du dynamisme et un lien social avec le reste du bourg centre.

Description du projet:

Historiquement le centre du bourg était situé autour de l'église et de la mairie. Avec le développement de la gare de Culmont-Chalindrey à l'aube du 20ème siècle, les commerces et services ont commencé à se déployer près du quartier de la gare répondant ainsi aux besoins d'une population en augmentation. Avec le temps, le centre de Chalindrey s'est déplacé et concentre la vie sociale de la commune et de l'intercommunalité autour de ses équipements sportifs, culturels, éducatifs, commerciaux et de services. Forte de ce constat, l'équipe municipale a lancé en Avril 2014 une étude afin de définir un plan cohérent de développement de la commune avec une politique de modération de la consommation de l'espace ainsi que de lutte contre l'étalement urbain en s'articulant sur un espace libre au centre du bourg, la zone « Sonjeot ». Le résultat de cette étude a permis de lister les actions à mener : création d'un éco quartier comportant des lotissements avec des parcelles réservées aux bailleurs sociaux et privés et aux accédants à la propriété, création d'une résidence intergénérationnelle de type seniors réservée en priorité aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes souffrant d'un handicap, réhabilitations ou créations d'équipement sportifs, création de réserves foncières pour des équipements publics, etc… Cette étude prévoit également la création de cheminements doux permettant de relier les zones pavillonnaires aux zones d'équipement. L'aspect paysager a également été pris en compte. Le bassin de rétention des eaux pluviales sera construit sous forme d'un bassin paysager alliant ainsi la gestion des eaux pluviales avec un espace vert public. L'alimentation du bassin privilègera l'emploi de noues. En 2015 une première tranche de 7 parcelles du premier lotissement de l'éco quartier dont 2 réservées pour le bailleur social Hamaris pour 12 pavillons a été réalisée. Parallèlement, afin de libérer l'emprise foncière de la résidence senior prévue sur un terrain de football, la commune a réhabilité un ancien terrain et a créé un terrain à 8 ouvert au public. En 2016, la 2ème tranche avec 7 parcelles supplémentaires a commencé. Fin 2016, la création d'une nouvelle voirie pour desservir la résidence senior et y amener débutera avec un aménagement de stationnements et des arrêts de bus sécurisés derrière les écoles. En 2017, cette nouvelle voirie sera prolongée le long de la place du marché pour se connecter à la zone pavillonnaire créant ainsi un nouvel itinéraire permettant de fluidifier et de sécuriser la circulation. A un horizon plus lointain des voiries seront créées avec la zone pavillonnaire et d'autres quartiers de Chalindrey. Ces voiries seront développées en complément de la création de nouveaux lotissements tout en respectant les prescriptions de l'étude d'urbanisme initiée en 2014. La

place du marché sera également restructurée avec la création de zones de stationnement permettant une polyvalence de cet espace en dehors des jours de marché.

Les éléments clefs du projet:

Le recours à de nouveaux modes de faire (nouvelles pratiques, nouveaux usages)